



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acteRéservé
au
Moniteur
belge

26345909

Déposé
13-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1034.519.549

Nom

(en entier) : Pro Silva Wallonie

(en abrégé) : PSW

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Rue de Philippeville 103

5620 Florennes

Belgique

Objet de l'acte : ADRESSE AUTRE QUE SIEGE, DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

Modifications statutaires

Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2026 :

L'article 3 est remplacé par :

Article 3 – Objet et but désintéressé

L'association a pour but la défense de la sylviculture Pro Silva et réunit des propriétaires forestiers, des gestionnaires de forêts publiques ou de forêts privées ainsi que d'autres personnes qui pratiquent ou promeuvent une gestion des forêts conforme aux principes édictés par l'association Pro Silva Europe et détaillés ci-dessous.

L'association a pour objet de :

Promouvoir, en Belgique, la sylviculture Pro Silva dont les principes ont été décrits au niveau européen (<https://www.prosilva.org>) et ont été déclinés pour la Wallonie en 21 mesures (Auquier et al. 2008). Ces principes et leurs définitions sont décrits dans plusieurs documents de référence :

- PRO SILVA EUROPE (2012) Pro Silva Principles, 67p.
- Auquier P., Baar F., Van Driessche I. (2008) Sylviculture Pro Silva, sylviculture proche de la nature. Aménagement et gestion, quels sont les besoins ? Forêt wallonne, n° 93, pp. 3-8.
- Baar F., Auquier P., Balleux P., Barchman G., Debois Ch., de Wouters Ph., Graux G., Letocart M., Van Driessche I., 2008, Sylviculture Pro Silva : définitions, objectifs et mesures sylvicoles préconisées, Forêt Wallonne n°95, pp. 10-25.

Pour atteindre ses objectifs, Pro Silva Wallonie poursuivra les buts désintéressés suivants :

- Promouvoir une gestion des forêts qui satisfasse chacune des 4 fonctions principales à savoir : la fonction naturelle ou bioécologique, la fonction de protection, la fonction de production et la fonction sociale et culturelle ;
- Promouvoir le maintien des forêts feuillues anciennes (aujourd'hui cartographiées à l'échelle de la Wallonie) entre autres pour l'exemplarité de leur fonctionnement naturel et leur importance dans le maintien général de la biodiversité en forêt.
- Promouvoir la protection des cours d'eau et milieux humides ;
- Promouvoir les espèces autochtones au sein des régénérations naturelles et artificielles ;
- Promouvoir la mise en place d'une législation permettant une réelle gestion du gibier en Wallonie pour atteindre sur tout le territoire l'équilibre forêt-gibier indispensable pour le développement de régénérations naturelles diversifiées et de la biodiversité ;
- Promouvoir le couvert continu et rejeter l'utilisation systématique de la coupe rase comme pratique de gestion forestière ; rejeter le broyage ou l'enlèvement des rémanents et le travail mécanisé systématique du

sol ;

- Promouvoir le recours à une régénération naturelle et mélangée à l'abri du peuplement semencier pour :
- conserver le patrimoine génétique d'avenir et sa capacité évolutive ;
- réduire les frais de renouvellement ;
- préserver le microclimat forestier ;
- maintenir un stock de carbone aérien et souterrain élevé et relativement constant ;
- maintenir un écosystème diversifié et ainsi plus résilient
- Promouvoir la création d'un réseau dense et continu de niches écologiques différentes ;
- Promouvoir le maintien de bois morts et d'arbres d'intérêt biologique en quantité suffisante pour le développement de la biodiversité
- Promouvoir la production de gros arbres de qualité ;
- Promouvoir l'utilisation de méthodes d'exploitation respectueuses du sol, du peuplement et de l'hydrosystème ;

Afin de tendre vers ce but, l'association poursuivra la promotion de la sylviculture Pro Silva au travers du maintien et de l'animation d'un réseau formé par ses membres. L'animation du réseau vise à faciliter la collaboration et les échanges d'expériences entre ses membres mais aussi plus largement entre les personnes intéressées par la sylviculture Pro Silva. Elle repose notamment, mais pas uniquement, sur l'organisation de visites et d'excursions de terrain, la diffusion d'informations et le développement de nouvelles connaissances. L'association réalise ce but en étroite collaboration avec ses membres et avec les membres et l'association Pro Silva Europe. Elle peut réaliser tout acte quelconque se rattachant indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation. Dans l'accomplissement de ces différents actes, l'association devra nécessairement rester indépendante de tout parti politique et neutre sur le plan confessionnel ; elle poursuit un but d'utilité publique.

En vue de réaliser son but social, l'association peut acquérir tout bien mobilier ou immobilier et exercer tout autre droit réel à leur égard. A cette fin, elle peut contracter des prêts, poursuivre des créances et conclure des contrats.

L'association peut ester en justice afin de défendre ou de protéger ses propres intérêts ainsi que ceux de ses membres. Elle peut également intenter toute action utile en vue de protéger ou de défendre les buts qu'elle poursuit.

Modifications non statutaires

Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2026 :

Nominations et cessations de mandat

Décisions :

Nomination :

- **Maude Vandenabeele**, administrateur, Rue du Ronchy, Mohiville 53, 5361 Hamois, à dater du **23 juin 2026**.
- **Laurence Delahaye**, administrateur, Av. Docteur-Schweitzer, Godinne 2, 5530 Yvoir, à dater du **23 juin 2026**.

Prises d'acte :

Démission :

- **Charles Debois**, administrateur, Fond du Hainaut 9 boîte A, 5340 Gesves, à dater du **23 juin 2026**.

Site web

Le site internet de la personne morale est: « <https://www.prosilvawallonie.be> » à dater du **18 février 2026**.

Déposé par **Sanchez Cristina**, administrateur.